Mission de Monsieur le Sénateur Henri D'ATTILIO

Assurer l'égalité des territoires dans l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication pour les zones fragiles

RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

Novembre 1998

ANNEXE 4

DEMARCHE DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

UN MODE D'EMPLOI
POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DEPARTEMENTAL : L'ALLIER

Depuis avril 1998, la Direction des Systèmes d'information est attelée à un nouveau projet dont l'ampleur - et ce dans de nombreuses dimensions - est indiscutable.
« Construire et mettre en œuvre un véritable plan départemental des Technologies de l'Information et de la Communication incluant les collèges mais aussi les autres maillages territoriaux. ».

Ces ampleurs nécessitent de bonnes méthodes de travail, qui ne doivent pas être perçues comme un carcan bridant l'initiative ou comme un formalisme privilégiant le rituel. Elles permettent aussi de prendre en compte et de re-situer tout le travail réalisé ou initié au cours des années précédentes.

Il s'agit de disposer d'une boîte à outils, aidant à garantir, tout en libérant les capacités d'imagination et de création, un travail pertinent, rigoureux et tracé.
Un travail pertinent, car les méthodes peuvent, si besoin, s'adapter à la nature des problèmes à résoudre.
Un travail rigoureux, car les contraintes du respect de la règle permettant des productions structurées.
un travail tracé, à chaque moment important, par de nombreux documents sur des supports divers et facilement consultables.
Ces méthodes peuvent très largement être tirées de l'expérience de projets complexes menés à bien, avec des partenaires différents et pour des métiers divers, dans le domaine de l'information, du traitement de l'information et de la gestion des systèmes d'information.
Le groupe de pilotage du projet rassemble, à ce jour, les vice-présidents Dufrègne, Cortez, Huguet, Tabutin et Charette.
Après plusieurs séances de travail, les premières propositions peuvent être présentées. Elles sont...à discuter,...à adapter,...à améliorer,...à valider encore plus largement.

LE PLAN DEPARTEMENTAL « NOUVELLES TECHNOLOGIES »

Il a été proposé de bien distinguer, d'une part, le référentiel, les objectif et les actions (opérations permettant d'atteindre les objectifs et d'autre part, la mise en œuvre, c'est-à-dire l'élaboration du plan et la réalisation des actions.
LE REFERENTIEL - LES OBJECTIFS - LES ACTIONS

Le référentiel
Il est constitué d'un ensemble de principes ou de règles générales à respecter dans la réalisation du plan. Les principes peuvent concerner autant les idées à appliquer que les règles pour les différentes organisations à mettre en œuvre.
En pratique, ce référentiel permet souvent de rassembler les « intentions politiques » des élus.
QUELQUES IDEES
Les actions du plan départemental ne peuvent pas être réduites aux seules présentations ou expositions techniques, distribution d'équipements ou de subventions.
il s'agit plutôt :
➢ mettre l'accent sur les réseaux de communication et sur les liaisons à établir sur les savoir et savoir-faire à maîtriser pour accéder à des ressources lointaines ou pour en proposer.
De plus, la chaîne technologique sera privilégiée par rapport aux matériels isolés, et ce, sans être isolée des produits et services à utiliser, créer et offrir.
➢ de viser des objectifs d'appropriation progressive, par les différentes catégories d'utilisateurs, des techniques et des matériels
il convient donc toujours d'obtenir la description
- des besoins ou des problèmes devant être satisfaits ou réglés
(« pas de technique sans projet »)
- des formations, animations envisagées
(« pas de technique sans formation »)
- des dispositifs organisationnels à mettre en place autour des projets techniques
(« pas de technique sans appropriation »).
Ces objectifs :
- ne sont pas limités au seul domaine éducatif,
- concernent les différents domaines de la vie départementale,
- concernent aussi les différents réseaux qui maillent le territoire départemental.

➢ de promouvoir la nécessité de poser, dans tout projet d'aménagement et de développement, le problème de l'utilisation de technologies le plus en amont possible.

Il faut éviter de se trouver dans la situation d'une technique à instrumentaliser en fin de projet.

Le choix de la solution à un problème dépend à la fois des acteurs, de leurs organisations du travail et des outils technologiques.

(« pas de projet sans pré-vision technique »).

➢ d'envisager, dans le volet économique de chaque action, l'aspect « emploi ».

Par exemple :

- les impacts directs sur l'emploi (création ou non),
- les outils supplémentaires mis au service des acteurs de la lutte pour l'emploi.
- les outils supplémentaires mis au service des acteurs de la vie économique du département,
- les impacts sur le renforcement des sociétés ou services informatiques de l'Allier.

➢ d'encourager les collaborations, les échanges et la construction de cohérences.

Pour les équipements, l'encouragement à la construction de cohérences doit être un souci constant.

Ces cohérences doivent pouvoir être garanties lorsqu'il s'agit d'un domaine relevant des seules compétences du Département.

Il s'agit :

- d'éviter, voire de supprimer, au plan technique les disparités inutiles et coûteuses,
- de rechercher des compatibilités pour améliorer maintenance et évolutions,
- de préconiser à un moment donné les meilleures solutions.

LES POINTS SUIVANTS SERONT L'OBJET D'ATTENTIONS TOUTES PARTICULIERES

➢ LA PLUS LARGE CONCERTATION, aux modalités variées avec une large représentation des acteurs concernés est la règle pour l'élaboration et/ou la mise à jour du plan départemental.

➢ UN PARTENARIAT SERIEUX est indispensable à la bonne réalisation de ce plan.

Avec différents acteurs, il s'agit d'établir des relations de travail véritablement négociées, contractualisées, suivies et évaluées.

Il ne s'agit pas de dessaisir des acteurs, de les priver de leurs responsabilités.

(« tout n'est pas à attendre du Conseil Général »).

Le plan départemental doit, par les mises en synergie proposées, démultiplier les efforts que chacun aurait pu faire de façon isolée.

Les objectifs

Précisées au besoin par des sous-objectifs, et organisés en une classification, ils visent
- à rendre opérationnelles les intentions du référentiel,
- à situer les actions (les opérations) concrètement sur le terrain.

Les actions

Chaque action sera, de façon précise, décrite, choisie, suivie et évaluée.
L'information doit pouvoir être disponible pour tous.
Certaines d'entre-elles pourront avoir aussi, pour sensibiliser l'opinion, un caractère médiatique.

LA MISE EN ŒUVRE
L'élaboration du plan
La méthode est celle d'une élaboration, par phrases et étapes successives, et en concertation avec le plus grand nombre possible d'acteurs (partenaires, décideurs, bénéficiaires, utilisateurs,...) concernés par la conception ou/et la mise en œuvre du plan.
➢ Le groupe de pilotage, façon permanente, conduit une large concertation
Il s'appuie sur des documents constamment mis à jour et enrichis au cours de l'élaboration du plan. Il s'agit du référentiel, de la grille des objectifs, d'un recueil d'idées d'actions.
Cette concertation, peut prendre des formes diverses...questionnaires, rencontres, réunions d'information, réunions de travail, offres de collaboration.
Elle permet l'analyse de certains existants ainsi que l'inventaire d'attentes et des besoins du terrain. elle concerne les domaines les plus variés : tourisme,...culture...économie/emploi...sport...agriculture...industrie...artisanat... éducationation/formation...social...communication...vie quotidienne.
Elle peut mettre en jeu divers réseaux : communes antennes Conseil Général...collèges...centre médico-sociaux...annexes et dépôts bibliothèque départementale de l'Allier...écoles...subdivisions de l'équipement...
➢ Cette concertation alimente en permanence le recueil d'idées d'actions.
➢ Elle permet aussi de rechercher, pour certaines de ces actions, des partenariats.
Les partenaires traditionnels ou potentiels seront sollicités.

- communes, Région, Rectorat et Inspection Académique, ANPE, CDTT, CEEA, organismes ou associations dans le domaine du tourisme, des entreprises dans les métiers de développement, opérateurs de télécommunications...

➢ Ainsi conçue, elle permet de proposer chaque année, dans le cadre du ROB, parmi l'ensemble d'idées d'actions recueillies, des actions envisageables pour l'année à venir.

La réalisation des actions

Les actions retenues chaque année nécessiteront pour leur mise en œuvre :

➢ une description détaillée avant réalisation

L'ensemble des informations disponible pour chaque action est rassemblée dans un plan de qualité qui :

- décrit toutes les étapes nécessaires à la réalisation, jusqu'aux actions élémentaires, y compris celles dédiées à l'évaluation
- ajuste la répartition des rôles entre les différents acteurs concernés
- définit les instances de concertation

Ce plan qualité constitue un outil de travail de référence pour le groupe de pilotage de l'action.

➢ un plan de communication

La concertation préconisée pour l'élaboration du plan est un premier aspect de ce plan de communication.

➢ un calendrier de réalisation

le plus souvent pluri-annuel

➢ les dispositifs d'évaluation il s'agit de pouvoir répondre le plus souvent possible et le mieux possible à des questions de type :

- cette action a t-elle abouti ? Dans les conditions prévues ?
- l'objectif visé a t-il été atteint par cette action
- l'objectif retenu était-il pertinent ?

➢ des instances de gestion de la réalisation

pour piloter, suivre, ajuster la réalisation des différentes opérations (adossées avant réalisation à un plan qualité), les acteurs concernés peuvent s'exprimer dans des groupes de pilotage, groupes de suivi ou groupes de travail.

LE TRAVAIL REALISE

Le travail présenté résulte de la concertation déjà sérieusement engagée et qui va être largement encore développée.

Un effort particulier concernera les élus, le département, les communes.
En particulier, peut être retenu le principe de réunions des maires des trois arrondissements.

UNE CLASSIFICATION D'OBJECTIFS PRECISES PAR LES SOUS-OBJECTIFS
A ce jour, il est possible de proposer le tableau suivant :

1	**FEDERER, S'ASSOCIER**		
1-1		Fédérer	
1-2		Développer des partenariats	
2	**FAIRE DECOUVRIR**		
3	**UTILISER ET FAIRE UTILISER**		
3-1		Expérimenter - Donner l'exemple	
3-2		Utiliser professionnellement	
		3-2-1	Services départementaux
		3-2-2	Messagerie professionnelle
		3-2-3	Communication professionnelle - transferts de données
		3-2-4	Bases de données et outils de traitements
3-3		Communiquer (grand public)	
3-4		Favoriser l'utilisation dans le domaine éducatif	
3-5		Participer à la mise en place d'infrastructures	
3-7		Services communaux	
4	**JOUER UN RÖLE, dans l'économie, AU SERVICE DE L'EMPLOI**		
4-1		Favoriser les échanges d'informations	
4-2		Favoriser l'expression des besoins et des offres en terme de produits et services	
4-3		Proposer des partenariats adaptés aux sociétés de services informatiques de l'Allier	
4-4		Sensibiliser l'acheteur public	

Objectifs et idées d'actions
cf document n°2

DES OBJECTIFS ET DES IDEES D'ACTIONS
FEDERER - S'ASSOCIER

FEDERER

1.1/A1 Mettre en place une cellule de « conseils pour s'équiper » au bénéfice de nos partenaires en liaison avec les entreprises de l'Allier
Par exemple Par le Conseil, l'analyse du marché local, aider les communes à acheter pour l'école, aider l'école à acheter
(cf aide à l'information des communes)

1.1/A2 Prévoir un fonctionnement administratif des services du Département, permettant dans le domaine des nouvelles technologies, l'expression de l'avis et de l'expertise de toutes les compétences existantes.
Des problèmes à suivre :
équipement des collèges,
câblage des collèges et des bâtiments départementaux,
diverses téléphonies.

1.1/A3 Proposer comme cela s'est fait il y a quelques années pour l'information des communes, une journée - chaque année - LES JOURNEES DE... - avec exposé, stands, etc...

1.1/A4 Réaliser un annuaire des serveurs de l'Allier accessibles par Internet et favoriser, pour l'utilisateur, les passages de l'un à l'autre.

1.1/A5 Réaliser un site, qui présente l'offre en terme de classe de découverte.
S'appuyer sur le PEP, le CPIE, les organismes subventionnés et sur une charte technique et déontologique.

1.1/A6 Etudier ce qu'il est possible de proposer pour aider, pour conseiller, pour fédérer les diverses informations disponibles sur les bourses de stages, les emplois jeunes,...

Dans le domaine de l'agricuture :

1.1/A7 Réaliser un annuaire accessible par Internet des aides et partenaires possibles dans le domaine de l'agriculture (département, région, Europe,...)

1.1/A8 Réaliser un site Internet pour l'installation des jeunes agriculteurs après étude de ce qui peut déjà exister (un répertoiore semble-t-il).

DEVELOPPER LES PARTENARIATS

1.2/A1 Rechercher des convergences, pour la conception, la mise en œuvre et la gestion du plan départemental

- avec les organismes départementaux (C.D.T., C.E.E.A. …)
- avec d'autres collectivités (Région, Etat, Communes)
- avec des entreprises, des opérateurs (France Télécom, autres)
- avec d'autres organismes (ANPE, Chambres Economiques)
- avec des associations (A.M.F., …)
- avec les pays
- avec les sivom

1.2/A2 rechercher des participations financières (fonds européens, DATAR, …)

1.2/A3 rechercher des partenariats avec presses écrites et audiovisuelles

en Liaison avec les radios locales

1.2/A4 Fédérer une présentation (un affichage) des radios locales sur le NET

- hébergement d'un site "les radios du pays d'Allier" (présentation, grilles de programmes)
- liens proposés sur les sites des radios et sur leur adresse électronique
- favoriser les échanges entre les radios, leurs auditeurs, les acteurs de la vie asociative.

1.2/A5 S'appuyer sur le réseau des radios locales pour communiquer sur le plan départemental

- dans sa phase de préparation et de mise en place
- dans le fonctionnement quotidien des actions mises en place
    - déplacement du bus technologique, animation des points infos
        - témoignages réguliers des réalisations (émission "les échos technologiques de l'Allier")
        - implication des radios dans les forums d'entreprise de services informatiques.

FAIRE DECOUVRIR

"BIBLIOBUS TECHNOLOGIQUE"

2/A1 Créer un dispositif itinérant, comme une sorte de "bibliobus technologique" qui se rendrait dans les communes, régulièrement, et à l'occasion de manifestations (marchés, tournois,…)

Une idée de projet de l'OCCE 03

Faire circuler un véhicule équipé (postes de travail, Internet, expo) dans le département (réseau des écoles, collèges, lycées, OCCE).
Les jeunes découvrent et prennent en main le matériel puis ils accueillent la population locale pour lui proposer une sensibilisation aux NTIC.

Une idée CRDP
Mettre à disposition un véhicule de type Express au CRDP qui en assurerait la gestion.

"Point info"

2/A2 Concevoir, en tenant compte de ce qui existe déjà, une opération "Accès pour tous à Internet"

Objectif : un "point info" ouvert au public dans chaque commune (chaque canton ?), animé très régulièrement, et si possible en permanence (mise en place d'emplois jeunes pour l'animation sur le terrain et l'administration des serveurs).

Des abonnements pourraient être négociés par le Département auprès des fournisseurs d'accès à un niveau de prix acceptable.
Ils pourraient être offerts à titre gracieux, aux communes par exemple, pendant un temps à déterminer.

Plusieurs réseaux pourrraient être utilisés selon les possibilités locales : mairie, collèges, CMS, Foyers des Jeunes Travailleurs et Maisons de l'enfance, Hypermarchés, Multiples ruraux, Offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Voir ce qui aurait déjà été mis en place en Montagne Bourbonnaise, au regroupement pédagogique de Louroux de Bouble et ailleurs dans le Département.

2/A3 Mettre au point des collaborations, en milieu urbain, entre, par exemple, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat et les CDDP de Moulins, Montluçon, Vichy.

UTILISER ET FAIRE UTILISER

EXPERIMENTER ET DONNER L'EXEMPLE

3.1/A1 Utiliser Internet pour la construction du plan départemental

Permettre aux élus du Groupe de Pilotage de rechercher par eux-mêmes, sur le réseau Internet, des informations pour la construction du plan départemental.

Le faire savoir.

Ouvrir un service Internet permettant à propos du plan départemental, et à tous, la prise de connaissance, le suivi de la réalisation l'expression d'avis.

3.1/A2 Faire des expériences de travail à distance

Mettre en place un dispositif permettant à quelques agents du Département, depuis leur domicile, certains jours.

Inclure les antennes du Département dans ce dispositif

Observer, évaluer, prendre la mesure de l'intérêt et des limites.

3.1/A3 Mener des expériences de télémaintenance, dans le cadre de l'Aide à l'informatisation des Communes par exemple.

D'ores et déjà le SIVOM de Chazemais est volontaire.

3.1/A4 Expérimenter des systèmes de communication voix-images

- **visiophone**

(le Président du Conseil Général + les maires des trois agglomérations)

- **visioconférence**

(réunion entre élus départementaux/un ou plusieurs conseils municipaux/un moment d'une session du Conseil Général/…)

- créer, dans chaque site du Département, un "Point pour se voir"

UTILISER PROFESSIONNELLEMENT

Services départementaux

3.2.1/A1 Hôtel du département et sites extérieurs notamment les CMS

Finir de relier physiquement le réseau de l'Hôtel du Département à nos sites extérieurs (CMS)

Mettre à niveau le réseau des CMS en équipement bureautique (traitement de texte, tableur…) et en télécopieurs

3.2.1/A2 Accélérer et rendre prioritaire, dès que possible, les chantiers

- "Infocentre" permettant les recherches à travers les différents systèmes d'information du Département (Intranet)
- mise en fonctionnement de serveurs Internet (messageries, Web, FTP)

3.2.1/A3 Poursuivre les opérations d'informatisation, d'exploitation, de modernisation propres aux services avec les méthodes habituellement utilisées et qui

ont fait la preuve de leur efficacité mais peut-être…en les faisant mieux connaître

3.2.2 Messagerie professionnelle

Pour le département

3.2.2/A1 Mettre en place une messagerie professionnelle destinée à la communication administrative et au bénéfice des échanges entre les services, les services et les élus, le Département et les partenaires, l'Hôtel du département et les sites extérieurs (annexes, CMS, subdivisions, etc…).

Exemples : la chaîne de documents (supports) pour la préparation des commissions permanentes ou/et des sessions

3.2.2/A2 Utiliser la messagerie pour le dialogue

élus -personnel ;

associations de personnels départementaux

personnels ; organisations syndicales - personnels

Par exemple : courriers de réservations (BDA, dépôts communes, CDI, BM et CCDP)

- circulaires et courriers pour modification (DACSS),

transporteurs, organisateurs de second rang, communes, Inspection Académique, établissements scolaires

- demandes d'aide dans le domaine culturel (DACSS,

associations, commissions)

- documents du domaine scolaire (budget, fiches navettes, infos

diverses entre DACSS, collèges, Inspection Académique, Rectorat, Universités)

- courriers à propos des manifestations sportives (DACSS, collèges

associations, communes, écoles, Inspection Académique)

- divers courriers entre le service des Archives, les communes et

les associations généalogiques

Pour ses partenaires

3.2.2/A3 Mettre en place une messagerie professionnelle à offrir à nos partenaires pour les échanges avec leur propres réseaux.

3.2.2/A4 Rechercher une coopération avec les services de l'Etat, de la Région

3.2.3 Communication professionnelle - transferts de données

3.2.2/A1 Publier les sommaires des versions papier de divers documents institutionnels comme le guide du partenariat

3.2.3/A2 Faire des versions électroniques de certains documents édités par le département

Par exemple : - Guide du Partenariat

- Circuits transports - Services Réguliers
- Guide de manifestations culturelles
- Guide de manifestations sportives
- Journal SPOTO3, commun à Jeunesse et Sport, CDOS, CGO3
- le classeur édité par le CDT

3.2.3/A3 Offrir un outil pour les réseaux

- BDA (catalogue)
- Musées (catalogues)
- Archives (Etat-Civil/Actes notariés)
- Education (effectifs - dotations -…)
- Sport (liste Allier-Sport - …)
- Culture
- Offices de tourisme et syndicats d'initiative

3.2.3/A4 Permettre la mise à jour des logiciels dans les communes informatisées par téléchargement des nouvelles versions

3.2.3/A5 Echanger avec certains milieux professionnels

Exemples :

- avec les transporteurs routiers pour les barrières de dégel
- avec les milieux économiques : échanges, mise en commun et éditions de données économiques (embryon d'observatoire économique)
- avec le CNFPT pour les stages proposés aux personnels communaux.

3.2.4 Base de données et outils de traitement

3.2.4./A1 Se poser le problème d'un éventuel dispositif départemental, à concevoir et mettre en œuvre, dans le domaine de la cartographie.

Par exemple : intégrer les chemins de randonnées

3.2.4/A2 Se poser le problème d'un éventuel dispositif départemental, à concevoir et mettre en œuvre, pour l'information administrative et juridique des élus départementaux et des communes.

3.2.4/A3 Proposer un dispositif pour le Marché au cadran (Foirail d'Avermes)

3.2.4/A4 Monter une opération "Plus de communes sans ordinateur… si elles le désirent… bien sûr… !

3.2.4/A5 Proposer une fonction de conseil, sur la méthode et sur la mise en pratique, pour la mise en place d'une base de données communes aux offices de tourisme. (Confère, l'aide à l'informatisation des communes).

3.3 COMMUNIQUER (grand public)

Diffuser de l'information

3.3/A1 Proposer des dispositifs de diffusion pour des informations utiles pour la vie quotidienne

- disponibilité Assistantes Maternelles
- délégations des élus départementaux
- manifestations diverses
- circuits transporteurs
- Création de sites d'information destinés aux petites communes : "le garde-champêtre" (terrains disponibles, maisons à louer, etc)

3.3/A2 Proposer des dispositifs de diffusion, d'interrogation (serveurs Internet)

- pour le réseau des musées
- pour le réseau BDA/Dépositaires (catalogues)
- pour le réseau des archives départementales
- dans le domaine du tourisme et après étude de l'existant, concertation et accord des différents acteurs.

3.3/A3 Proposer une opération pour que chaque commune de l'Allier puisse s'afficher sur le réseau Internet, en particulier pour se décliner sur le plan touristique

exemple : le service "esprit de clochers"

3.3/A4 Transférer progressivement les informations du 3614 Allier sur les serveurs Internet

Favoriser les échanges

3.3/A5 Mettre à disposition des boîtes aux lettres électroniques personnelles (adresses "e mail") pour les enseignants, les associations, certaines professions…

Soutenir les initiatives

3.3/A6 Accompagner, par des mises à disposition d'outils de communication, des projets nouveaux ou existants (pédagogiques, culturels, sportifs,…)

exemple : "journée du Livre", "Défilecture", "rythme scolaire", manifestations diverses villages fleuris.

3.3/A7 Créer des bourses (prix) pour les meilleures réalisations dans les domaines des nouvelles technologies (étudiants, scolaires, entreprises,…).

3.4 FAVORISER L'UTILISATION DANS LE DOMAINE EDUCATIF

3.4/A1 Après étude de l'existant, les beoins réels à satisfaire, dans le cadre d'un véritable partenariat avec l'Education, dans le respect de règles élémentaires de méthodes, éventuellement, mettre au point un volet "collèges" dans le Plan Départemental.

Ce volet comporterait :

- l'inventaire à réaliser dans chaque établissement
- des procédures de sélection et d'achat de matériels
    - il faut maintenant trouver le point d'équilibre entre l'indispensable autonomie de l'établissement et l'incontournable cohérence départementale.
    - il est temps que les matériels choisis résultent de l'expression de fonctionnalités tant sur le plan pédagogique qu'informatique.

3.4/A2 Prolonger des incitations de la DATAR par exemple de travail en réseaux écoles collèges, d'implication dans le développement local.

3.4/A3 Mobiliser la cellule de "conseil pour s'équiper" pour la réalisation de schémas directeurs simples et de plans d'action.

3.4/A4 Organiser des séances communes d'information et de travail sur le plan informatique entre les responsables dans les collèges de l'exploitation des dispositifs techniques, des agents de la DSI, des entreprises.

3.4/A5 Reprendre le problème des équipements dédiés à certaines fonctionnalités de pédagogies particulières. Analyser toute l'offre du marché.

3.4/A6 Idée à creuser :

Disposer d'une brigade de 10 emplois jeunes (5 CRDP et 5 Département) pour l'animation et l'exploitation des plateformes techniques dans les collèges .

3.4/A7 Créer un fonds pour le renouvellement du parc informatique des collèges

- participation des collèges par prélèvement sur les capacités d'autofinancement
- apport financier du département.

Pour les écoles

3.4/A8 Avec les mêmes mécanismes, rechercher un dispositif d'encouragement, dans le respect de la compétence des communes.

Diffusion d'information

3.4/A9 Réaliser un site Internet dédié à l'orientation en liaison avec le CIO

3.4/A10 Réaliser un annuaire des expositions organisées dans les CDI

3.4/A11 Mettre à disposition sur Internet des "carnets de voyage" pour les écoles et les collèges.

3.4/A12 Diffuser les résultats sportifs scolaires (USEP)

Soutenir les projets

3.4/A13 Etre un appui pour les professeurs dans la réalisation de leurs projets pédagogiques

3.4/A14 Soutenir les projets de journaux scolaires (impression offset, hébergement d'une version Internet, gravure d'un cédérom des journaux produits,…)

En liaison avec l'Institut de fomation des Maîtres

3.4/A15 Aider l'IUFM (Allier) à devenir une structure exemplaire dans le domaine des nouvelles technologies

- utilisation pour la formation des maîtres
- formation des maîtres pour faire utiliser
- études et recherches sur des organisations pédagogiques incluant des objets technologiques

Une forte implication des agents de la DSI est à prévoir sur le volet technologie en liaison avec la DED et la DACSS pour la restructuration du site de l'IUFM de Moulins (du programme au recettage).

3.4/A16 Proposer des actions en partenariat avec l'IUFM, l'Inspection Académique et le Département :

- le département pour le volet soutien en matériel
(parc tournant, lots d'abonnement à Internet)
- L'IUFM pour le volet de formation
- l'Inspection Académique pour le volet des ressources en personnel

3.4/A17 Créer un "observatoire" où des études seraient menées en partenariat avec les établissements, l'IUFM, le Département.

- études de façon contractuelle, d'utilisation de dispositifs à usage pédagogique
  - qui peuvent être mis en place par le Département
  - qui seraient observés, évalués, analysés en terme d'apports éventuels
  - qui pourraient dans une deuxième phase être développés si l'intérêt en était prouvé.

3.4/A18 Proposer aux écoles un choix de cédéroms validés ou préconisés par la BDA l'IUFM et le CRDP

Se poser aussi le problème de coopération pour la diffusion des CD

Proposer une expérience CRDP-BDA.

3.4/A19 Gérer les fonds anciens

L'IUFM (Allier) pourrait devenir le pôle régional des fonds anciens et ce, en liaison, peut-être, avec les Archives Départementales.

3.4.1 Conforter des réseaux d'établissements

3.4.1/A1 Soutenir, par l'hébergement de sites Web et la mise à disposition d'accès à Internet, le projet de relier les écoles de différents pays d'Europe (projet de M. Roche, Inspecteur de l'Education Nationale à Vichy)

3.4.1/A2 Mettre à disposition pour les élèves et les professeurs des boîtes aux lettres électroniques et des forums d'échanges et d'expression.

3.4.1/A3 Réaliser un site Internet "revues de presse des journaux scolaires" (en liaison avec le Conseil Général de Jeunes ?).

3.5.PARTICIPER A LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES

3.5/A1 Participer à la mise en place de points d'accès haut débit dans le département pour améliorer le maillage territorial en terme d'accès à Internet.

3.5/A2 Participer à la mise en place du réseau académique.

3.6 SERVICES COMMUNAUX

3.6/A1 Maintenir, développer l'opération en cours d'Aide à l'informatisation des petites et moyennes Communes.

JOUER UN ROLE, DANS L'ECONOMIE, AU SERVICE DE L'EMPLOI

4.1 FAVORISER LES ECHANGES D'INFORMATIONS

4.1/A1 Après étude de ce qui existe, et accords des acteurs, proposer un outil permettant l'échange d'information

Axes possibles :

- les emplois (ANPE, Mission)
- les ressources départementales (C.E.E.A.,…)
  la réglementation (Préfecture)
- etc

4.1/A2 Après étude de ce qui existe, définir un moteur de recherche évolué permettant, sur le réseau Internet, de rapprocher offres et demandes en matière d'innovation, de créations d'entreprises.

4.2 FAVORISER L'EXPRESSION DES BESOINS EN TERME DE PRODUITS ET SERVICES

4.3 PROPOSER DES PARTENARIATS ADAPTES AUX SOCIETES DE SERVICES INFORMATIQUES DE L'ALLIER

403/A1 Mettre en place des sites Internet pour bourses diverses

- emploi "informaticien"
- accueil stagiaires
- savoirs, savoir-faire, veille technologique

4.3/A2 Organiser des rencontres diverses et régulières. L'Hôtel du Département serait le point de ralliement

- jury pour bourses - prix- meilleure réalisation dans le domaine des nouvelles technologies
- séminaires/groupes de travail sur des questions techniques
- échanges et analyses à propos de la demande départementale
- gestion commune de demandes de stages.
- …

4.3/A3 Valoriser les vitrines technologiques et les occasions de rencontres (pour les entreprises) que peuvent constituer l'Hôtel du Département et les "points info", le stand du Conseil Général, les salons organisés par le Département.

Affiches, panneaux, stands à proposer

4.3/A4 Réaliser des travaux, effectuer de fournitures (réalisation de services Internet, mise à niveau d'équipements divers,…)

4.3/A5 Parrainer des "points info"

4.4 SENSIBILISER L'ACHETEUR PUBLIC

4.4/A1 Sensibiliser les différents acheteurs publics (crédits départementauxà à la prise en compte systématique dans l'acte d'achat, et dans le strict respect de la réglementation en cours, du volet de l'emploi.

Par exemple, pour la mise en œuvre des prestations achetées, emplois supplémentaires, transfert de savoir-faire vers des entreprises locales, activités diverses générées…

3.3 LES PRIORITES D'ACTION PROPOSEES AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour 1999, il est proposé de considérer comme prioritaire les opérations suivantes :

DANS LES SERVICES :

1 - Poursuite des opérations de modernisation du système financier, de définition du système d'information géographique propre aux services du Département

2 - Poursuite des études et des réalisations, dans le domaine des courants faibles (téléphonie, informatique) et liées à l'évolution progressive vers le multi-site (Bellevue, Rochefort, Mora, ex Fal).

3 - Implication forte sur le volet "technologies de l'information et de la communication" en liaison avec la DACSS et la DED, pour la restructuration du site de l'IUFM de Moulins (du programme… au recettage).

4 - Après l'achèvement de la gestion de l'agrément des Assistantes Maternelles, ouverture d'un chantier visant à l'informatisation de certains secteurs de l'ASEF, et de l'aide sociale de terrain.
Ce dossier inclut la modernisation par tranche de certains équipements dans les CMS.

5 - Modernisation des outils informatiques des Commissions Locales d'Insertion (CLI à Montluçon et Vichy). En particulier, un nouveau logiciel, incluant un volet "insertion" sera choisi et installé.

6 - Mise en place, à l'Hôtel du Département, des premiers serveurs NET, permettant :

- la mise en œuvre d'une messagerie professionnelle pour le fonctionnement des services, les échanges d'informations administratives avec divers établissements, institutions et collectivtés, une mise à disposition des communes, des associations…)

- la publication électronique de documents comme de Guide du Partenariat ou le bulletin de l'Administration départementale,
- l'hébergement de divers services Web permettant aux acteurs de la vie départementale qui le désirent, de disposer de leurs vitrines. De plus, un annuaire des services de l'Allier accessibles par Internet sera réalisé ainsi qu'un effort pour rendre possibles, pour l'utilisateur, des navigations entre les différents sites Web de l'Allier.
Il s'agit de présenter sous tous ses aspects valorisateurs les initiatives et offres en pays d'Allier. L'ensemble de ces différentes vitrines et l'annuaire pourront constituer les contours d'un pays d'Allier;

- la valorisation de bases de données existantes comme celles de la BDP ou liées à l'information géographique,

7 - Mise au point d'un partenariat avec un opérateur de télécommunication pour relier les serveurs NET du département au réseau Internet et distribuer à nos partenaires des abonnements pour l'accès à ce même réseau (fonction de "provider").

8 - Mise en place de premiers partenariats avec des sociétés de services informatiques de l'Allier :… rencontres… bourses diverses (stagiaires, savoirs, savoir-faire…), prestations conseillés à nospartenaires pour la réalisation de services Web hébergés sur les serveurs du Département,…

DANS LE DOMAINE EDUCATIF

9 -1 Proposition de convention avec l'Université (Institut Supérieur d'Informatique, de la Modélisation et leurs applications), pour l'accueil de façon la plus régulière possible de stagiaires, et ce dans le cadre de projets significatifs.

9 - 2 proposition de cenvention avec l'Université (Département de Sciences Sociales) pour la réalisation d'étude et d'accompagnement de projets, par exemple sur le thème des conditions d'objets techniques ou celui de l'analyse et l'évaluation de situations dites de "télétravail".

9 - 3 Proposition d'une convention avec l'I.U.F.M. pour la réalisation d'études objectives, indépendantes de l'ordre marchand, destinées à évaluer, au sens de l'insertion des NTICE dont le financement est demandé au Département.

9 - 4 Poursuite des réflexions déjà engagées avec le CRDP en vue de partenariat dans les domaines de la qualification, à des fins pédagogiques, de matériels, l'animation des plates-formes techniques de collèges, la sensibilisation du grand public aux nouvelles technologies.

9 - 5 Mise en application des décisions déjà prises pour une bonne collaboration entre l'Inspection Académique et le Département (réunion du 12 juin 1998)

Compte-rendu de réunion du 12 juin 1998 :

Construire un véritable partenariat qui s'appuie sur une concertation réelle, une évaluation, une lisibilité des formations des utilisateurs et des moyens en personnel utilisés pour l'animation et l'exploitation des plates-formes techniques.

Appliquer des principes pour la validation des dossiers, présentés par les écoles ou les collèges :

… préférer le pilotage par projet à la seule distribution du matériel

… exigence de qualité…régulation des achats…rigueur dans les financements.

9 - 6 Participation active, en collaboration avec les autres Départements et la Région (réunion en septembre à Moulins) à la recherche d'une solution, si elle existe, permettant de concilier le réseau du rectorat reliant les écoles et collèges avec les différents projets départementaux en matière de réseaux.

L'ACCES A INTERNET

Le Département se doit d'encourager l'accès au réseau Internet. Mais, là aussi, il convient d'éviter les effets de mode et d'annonce et de préférer une véritable appropriation par les utilisateurs, à partir de l'existant, sans déploiement redondant ou excessif des matériels, et en recherchant toujours des partenariats.

De plus, des distinctions sont nécessaires :

- entre l'accès à des informations offertes par des serveurs sur le réseau avec la fabrication de services ou de produits offerts à la consultation,
- entre les diverses utilisations : professionnelle, éducative, pour la vie quotidienne,…

En milieu rural, une aide peut être apportée aux communes (ou regroupement de communes) qui aménagent un point "Accès pour tous à Internet.

De nombreux acteurs communaux devraient être concernés par l'animation et l'utilisation d'un tel point : écoles, collèges associations, services de la commune, particuliers,…

Une telle expérience, au bout de quelques mois, mettrait en évidence les besoins réels en matière de consultation ainsi que les capacités à offrir des informations et des services.

Elles permettrait ensuite à la commune (ou regroupement de communes) d'envisager des équipements plus densifiés et adaptés à des publics spécifiques (maires, écoles,…),

En milieu urbain, le Département pourrait participer à des opérations favorisant l'accès à Internet du grand public organisé par la commune, une Chambre Consulaire, le CRDP,…

L'aide du Département se déclinerait essentiellement en terme de prestations, et ce, conformément à ce qui se fait pour l'aide pour l'informatisation des communes,

10 - 1 - deux emplois jeunes, sur le terrain, pour le conseil à achat de matériels, la formation et l'assistance (consultation et fabrication de services)

10 - 2 - l'hébergement sur les serveurs du Département et des services réalisés dans les points "Accès pour tous à Internet"

10 - 3 - des conseils pour choisir des sociétés de service pouvant réaliser des services pour le réseau Internet

10 - 4 - la mise à disposition d'une messagerie

10 - 5 - la mise à disposition pendant un an d'un abonnement pour accéder au réseau Internet et à certains services à péage dédiés aux collectivités

10 - 6 - la mise en place d'un petit parc de matériels pouvant être prêtés pendant des périodes à durée définie, pour des essais ou des démonstrations

10 - 7 - l'augmentation progressive des échanges administratifs Département/Communes de façon électronique.

En 1999, pour un démarrage, un effectif d'une vingtaine de communes peut être envisagé. En 2000, après cette phase expérimentale, il conviendra sûrement de porter l'accent de façon plus significative, sur les échanges de données administratives par les réseaux "Net" entre Département et Comunes.

LES COLLEGES

Quelques données de la situation actuelle

a) la situation dans les collèges, en matière de NTICE, est marquée par de très grandes diversités :
…diversité pour les matériels : quantité, ancienneté…diversité pour le niveau d'utilisation…diversité pour l'existense de véritables projets

b) de plus en plus souvent, des demandes sont formulées pour des équipements complémenteires ou des rééquipements systématiques, sans véritable coordination ou sans cohérence entre les différents dossiers et même en créant des disparités supplémentaires pour les équipements.

c) la consultation des archives permet d'observer que l'imputation 903 9 2147-4 (équipements scolaires et culturels/autres équipements scolaires et culturels/acquisitions de matériels informatiques) a été abondée pour l'ensemble des budgets de 1990 à 1998 inclus de 5 800 000 F.

Pour la même période au 31/07/98 le cumul des sommes mandatées est de 4 200 000 F

Pour 1998, le BP 98 est de 1 500 000 F, le montant disponible est de 1 100 000 F environ.

Des principes à retenir ?

a) est-il possible de retenir le principe d'un rééquipement systématique des 45 collèges (37 publics et 8 privés) ?

Outre le niveau de la dépense (18 millions de francs sur une base de 400 000 F par établissement), de nombreuses expériences de ce type, partout en France, montrent l'inefficacité d'une telle démarche qui, presque jamais, induit un niveau d'utilisation digne de l'investissement.

b) est-il possible d'attendre l'arrivée de dossiers en ordre dispersé…à un rythme inconnu…selon une répartition géographique aléatoire…et pour réaliser des acquisitions, au coup par coup, d'une quincaillerie choisie de façon plus ou moins mystérieuse et dans tous les cas sans quelques règles générales ,

c) Ne faut-il pas construire un plan sur une durée raisonnablement courte qui concernera tous les collèges et qui surtout - pour chacun d'entre eux - s'appuie sur les équipements existants et la présentation d'un projet d'établissement validé, suivi par l'Education Nationale, prenant en compte l'accès à Internet ainsi que la notion de développement local à travers la mise en réseau des ressources locales ?

Des propositions

11 - 1 - adjoindre au groupe de pilotage "NTICE" constitué de MM. Dufregne, Cortez et Huguet, différents groupes de travail : les conseillers généraux concernés, cinq principaux de collèges désignés par leurs pairs, des experts chargés de l'introduction des nouvelles techniques éducatives (IA, rectorat, CRDP, IUFM,…)

11 - 2 - en priorité, réaliser l'inventaire des matériels de chaque collège, permettant ainsi une connaissance du parc départemental. Des moyens informatiques du Département pourront être mis en œuvre, à travers le réseau rectoral si sa définition technique le permet.

11 - 3 - dans le cadre de la commission mixte Education Nationale/Département, élaboration d'une grille permettant l'identification, la sélection et l'acquisition de matériels. Il s'agit de trouver par l'expérience le point d'équilibre entre

l'incontournable responsabilité des établissements et l'indispensable cohérence départementale.

11 - 4 - faire des appels à projets dans chaque établissement

Les projets sont à valider par l'Education Nationale, tant pour leurs intérêts pédagogiques que pour la faisabilité réelle par l'établissement.

Le Département appréciera aussi l'aspect relatif au développement local.

11 - 5 - pour l'acquisiton des matériels nécessaires à la conduite des projets et sur le modèle de l'aide à l'informatisation des communes, une mission de conseils (DSI) sera mise à disposition des collèges.

En concertation, à partir de l'expertise des matériels existants, du projet d'établissement validé et de la grille départementale des matériels, les acquisitions nécessaires pourront ainsi être définies et réalisées par le Département dans les meilleures conditions.

Combien et comment

a) l'hypothèse faite est celle d'un plan de 3 ans pour une dépense moyenne de 200 000 F par collège.
Cette somme moyenne est à ajuster à la fin de la première année.

b) il s'agit donc de prévoir 3 millions pendant 3 ans ; ce qui correspond au doublement du BP 98

1999 :	BP :	2 000 000 (1 500 000 au BP 98)
	Report 98 :	1 000 000
2000	BP	3 000 000
2001	BP	3 000 000

c) le passage souhaitable de 3 ans à 2 ans pour l'exécution du plan nécessite le financement de 3 autres millions en 2 ans.
L'appel aux fonds propres des établissements, aux aides européennes, aux incitations de la DATAR ou même une aide spéciale pourraient être alors envisagées.